

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question au Gouvernement n° 218

Texte de la question

ACCIDENT DE LORIOL

M. le président. La parole est à M. Eric Besson, pour le groupe socialiste.

M. Eric Besson. Monsieur le ministre de l'intérieur, comme vous venez de l'évoquer, la circonscription dont je suis l'élu, celle de la Vallée du Rhône, dans la Drôme, vient de connaître un sinistre mois de novembre.

A peine remis de deux week-ends consécutifs de crues exceptionnelles du Rhône, qui ont provoqué des dégâts très importants, les Drômois ont subi le choc de l'effroyable accident sur l'autoroute A7, qui a coûté la vie à cinq sapeurs-pompiers, cinq hommes jeunes, ou en pleine force de l'âge, qui laissent derrière eux des familles anéanties et des amis traumatisés. Comme beaucoup de Loriolais et de Drômois, j'ai moi-même perdu un ami cher dans ce drame.

Cet accident, très probablement dû, d'abord, à la vitesse excessive et irresponsable d'un automobiliste, suscite une émotion légitime, qui dépasse largement la ville de Loriol, très durement touchée, et le département de la Drôme. Il bouleverse tous ceux qui, qu'ils soient citoyens ou élus, savent le prix de la vie de ceux qui risquent la leur pour sauver celle des autres.

Le sacrifice de Didier Bourgeat, Patrick Duc, Eric Duveau, José Garrido et de Laurent Broquet - aujourd'hui encore disparu - doit nous inciter à tout mettre en oeuvre pour sauver, à l'avenir, d'autres vies humaines. Je voudrais, monsieur le ministre, appeler votre attention sur le point suivant : l'accident que nous évoquons est ce que l'on appelle un sur-accident, c'est-à-dire un accident qui se produit alors que les secours portent assistance à un premier véhicule accidenté. Ces sur-accidents sont de plus en plus nombreux et frappent ceux qui interviennent sur nos autoroutes et sur nos routes : pompiers, gendarmes, mais aussi, en l'espèce, salariés des sociétés concessionnaires.

Pensez-vous, monsieur le ministre, pouvoir prendre des dispositions pour renforcer la sécurité de ceux qui interviennent pour notre sécurité ? (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, je vous remercie pour la grande hauteur de vue de votre question et pour le ton avec lequel vous l'avez posée, tout comme je remercie M. Denis Merville pour sa question précédente. Il va de soi que nous sommes tous concernés par la sécurité de ceux qui portent secours aux autres.

J'ai regardé de très près ce qui s'est passé : eh bien, entre le premier et le second accident, 600 véhicules sont passés sur le lieu de l'accident et tous leurs conducteurs ont vu les feux de signalisation.

Bien sûr, monsieur le député, on peut toujours renforcer les mesures de prévention, mais si l'on regarde les choses en face, on se rend compte que ce drame abominable, ce gâchis scandaleux, c'est d'abord le drame de

la délinquance routière et de la vitesse, et pas simplement celui de l'âge. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.) En effet, il est des conducteurs âgés qui conduisent prudemment et il est des jeunes conducteurs qui se conduisent comme des criminels. Ce drame est bien celui de la délinquance routière, celui de la vitesse.

Et si nous devons, évidemment, protéger les sapeurs-pompiers, les employés des autoroutes, les policiers, les gendarmes et les médecins, nous devons aussi protéger ceux qui peuvent devenir les victimes de ces drames. Savez-vous que sur les 8 000 personnes qui meurent chaque année sur les routes, la moitié d'entre elles sont totalement victimes, c'est-à-dire que leur seule faute a été de croiser la route d'un assassin qui s'ignore, d'un conducteur qui voulait gagner quelques minutes ou, tout simplement, qui avait oublié que l'alcool au volant cela tue. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.) Voilà la vérité, monsieur le député!

Qu'allons-nous faire ? Le Président de la République a fait de la sécurité routière une des priorités de son quinquennat. Le Premier ministre présidera un comité interministériel de la sécurité routière où M. de Robien et moi-même ferons des propositions.

En un mot, monsieur le député, l'impunité, c'est terminé!

- M. François Rochebloine. Bravo!
- M. Arnaud Montebourg. Sauf pour Chirac!
- **M.** le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Le jour où les chauffards et les assassins en puissance auront la certitude de se faire prendre, d'être sanctionnés parce que nous allons « truffer » nos autoroutes d'équipements automatiques permettant de repérer ceux qui ne respectent pas la vie des autres afin de les sanctionner durement (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française) -, ceux qui sont tous les jours et tous les week-ends sur nos autoroutes seront enfin en sécurité.

Et pour que le dispositif soit vraiment complet, il faudra en même temps installer un système automatique pour avoir la certitude que, entre l'appareil qui relève l'infraction et celui qui fait payer la contravention, personne ne pourra intervenir pour faire sauter celle-ci. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Monsieur Besson, le Gouvernement partage pleinement votre préoccupation. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.)

Données clés

Auteur : M. Éric Besson

Circonscription: Drôme (2e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 218 Rubrique : Sécurité routière Ministère interrogé : intérieur Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 décembre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 décembre 2002